



Règlement 2009 des Brevets Fédéraux d'Équitation Éthologique BF EE 1 - BF EE 2

Considérations générales concernant les Brevets Fédéraux d'Équitation Ethologique

La FFE a, entre autres, pour mission : « l'organisation des formations et la délivrance des diplômes fédéraux relatifs à des compétences spécifiques dans l'enseignement de l'équitation ou dans la formation des cavaliers et le travail des chevaux ». Dans ce cadre, et parallèlement à la création des Savoirs d'équitation éthologique, la FFE cherche à accompagner, structurer et développer l'encadrement de l'équitation éthologique.

Accompagner la demande de pratique d'équitation éthologique

Les centres équestres adhérents à la FFE reçoivent des pratiquants toujours plus désireux de connaître et de comprendre le cheval, mais aussi de communiquer avec lui : ils souhaitent nouer une relation de complicité et faire de lui un compagnon. Il apparaît donc nécessaire de former un encadrement au sein de la FFE qui puisse répondre plus spécifiquement à cette demande de contact privilégié avec l'animal.

Une approche du cheval se développe, d'où la proposition d'une nouvelle activité dite « d'équitation éthologique » c'est-à-dire fondée sur l'étude du comportement du cheval. Cette démarche a pour objectif général l'éducation de base du cavalier et du cheval en vue d'une meilleure coopération avec plus de sécurité. Cette activité correspond à une demande et des besoins dans le monde de l'équitation dans notre pays.

En outre, le monde cavalier est à la recherche de relations différentes avec le cheval en privilégiant la coopération plutôt que la contrainte. Les brevets fédéraux d'équitation éthologique peuvent permettre aux professionnels d'acquérir de nouvelles compétences qui amélioreront la qualité de leur travail.

L'ensemble de ces raisons a poussé la FFE à s'investir dans ce programme. Un bilan, après cinq années de fonctionnement, l'amène à opérer quelques modifications du dispositif initial.

Structurer en créant des Brevets Fédéraux d'Équitation Ethologique pour l'encadrement :

Ces tests s'appellent « Brevet Fédéral d'Équitation Ethologique » et comprennent deux niveaux d'encadrement.

- Brevet Fédéral d'Équitation Ethologique de niveau 1 (BF EE 1).
- Brevet Fédéral d'Équitation Ethologique de niveau 2 (BF EE 2).

La Fédération contrôle l'organisation des sessions d'examen qui se placent à un niveau régional.

Les diplômes sont délivrés par la FFE à la suite des sessions officielles si elles présentent toutes les garanties réglementaires. Ils sont inscrits sur la licence fédérale de pratiquant.

REGLEMENT GENERAL DU BF EE 1

A compter du 1^{er} janvier 2009, le BF EE 1 est réservé aux détenteurs d'un diplôme d'accompagnateur, d'animateur ou d'enseignant d'équitation (BAP ou ATE avant le 28.08.07, CQP, BEES, BPJEPS ou AQA).

Art. 1 – Considérations générales sur le BF EE 1

Ce diplôme s'appelle « Brevet Fédéral d'Equitation Ethologique de niveau 1 », il est désigné par le sigle BF EE 1. La validation de ce brevet donne lieu à la délivrance d'un diplôme fédéral et à son inscription sur la licence de pratiquant si les sessions officielles présentent toutes les garanties réglementaires.

Trois secteurs de certification sont identifiés :

- A – L'animation,
- B – La pratique de l'équitation éthologique,
- C – la théorie relative à l'approche éthologique du cheval.

Art. 2 – Les prérogatives attachées au diplôme

Les BF EE reconnaissent aux enseignants et aux animateurs diplômés une compétence spécifique dans l'enseignement de l'équitation éthologique dans le cadre de leurs attributions.
Les enseignants titulaires du BF EE 1 et d'un code examinateur sont habilités à valider les Savoirs 1 et 2.

Art. 3 – Conditions à remplir pour se présenter à l'examen

- Avoir une licence fédérale en cours de validité,
- avoir 18 ans révolus,
- être en possession d'un diplôme d'accompagnateur, d'animateur ou d'enseignant d'équitation (BAP ou ATE avant le 28.08.07, CQP, BEES, BPJEPS ou AQA),
- être en possession au minimum du Savoir 3 d'équitation éthologique.

Art. 4 – Examen

Lieu

Dans un centre adhérent à la FFE, avec l'accord du CRE, et selon un calendrier consultable sur le site de la FFE.

Organisation des sessions d'examen

Les sessions d'examen sont enregistrées sur internet. C'est la DUSE, Déclaration Unique de Session d'Examen. Elle se fait exclusivement sur www.ffe.com en s'identifiant avec son numéro d'adhérent et son code secret.

Dans l'attente de l'ouverture des procédures informatiques la Déclaration de session se fait par papier sur le formulaire dédié téléchargeable sur internet.

Le CRE, puis la DTN valident la demande de session d'examen.

Le nombre minimum de candidats inscrits pour maintenir une session est de 6, exception faite pour la Corse et les départements d'Outre-mer.

Calendrier des opérations

Les DUSE doivent être reçues 3 mois avant la date de l'examen pour parution dans la REF.

Composition du jury

- Le Président du jury est choisi sur la liste officielle. Il est responsable de la conformité du déroulement de la session avec le règlement ainsi que de la composition des différents jurys d'évaluation qui ne doivent pas être constitués sans recevoir sa validation. Dans le cas où la session d'examen est organisée par un centre de formation, le Président du jury ne doit pas être formateur dans cette structure.
- Le Président du Comité Régional d'Équitation ou son représentant.
- Le jury de l'épreuve d'animation doit être composé d'enseignants d'équitation diplômés titulaires d'un BEES 1 ou 2, BPJEPS activités équestres, AQA (toutes disciplines équestres) et détenteurs d'un BF EE 2 minimum.
- Le jury peut s'entourer d'assesseurs qualifiés non enseignants en particulier pour l'épreuve de connaissances éthologiques.
- Un membre de la DTN est membre de droit du jury.

Notation

L'examen est structuré en unités capitalisables dont l'acquisition est validée indépendamment par le jury.

Résultats

A l'issue de la session d'examen, la proclamation des résultats est faite par le Président du jury qui précise les UC obtenues par chaque candidat. L'organisateur délivre une attestation de réussite aux candidats qui ne totalisent pas les trois UC.

L'organisateur envoie à la Fédération, au plus tard 15 jours après la session, les dossiers des candidats inscrits, la composition du jury et les résultats signés par le Président du jury.

Art. 5 – Dossier de candidature

La candidature au BF EE 1 doit être exprimée au moyen du dossier de candidature téléchargeable sur Internet sur le site : www.ffe.com.

Dans l'attente des procédures informatiques, ce dossier est à envoyer au minimum 15 jours avant la date de la session à **l'organisateur de l'examen** accompagné de l'ensemble des pièces demandées. L'organisateur ne doit accepter que les dossiers complets.

Ne seront traités par FFE Formation que les dossiers complets.

Composition du dossier

- formulaire d'inscription fourni par la FFE,
- photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité,
- photocopie de la licence fédérale en cours de validité,
- attestation de réussite au Savoir 3 s'il ne figure pas sur la licence,
- photocopie du diplôme d'accompagnateur, d'animateur ou d'enseignant s'il ne figure pas sur la licence,
- le cas échéant, l'attestation de réussite à une ou deux unités de compétence capitalisables.

Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature sont à envoyer à l'organisateur, au moins quinze jours avant la date de la session d'examen.

Ne seront retenus que les dossiers complets. En cas de candidatures surnuméraires les dossiers complets seront retenus dans l'ordre de leur arrivée. Les candidats seront informés par l'organisateur de l'examen

PROGRAMME ET OBJECTIFS DE L'EXAMEN DU BF EE 1

A – Epreuve d'animation

Objectifs :

Etre capable de gérer les différentes phases d'une séance pour un groupe de cavalier à pied, en vue de la préparation aux Savoirs 1 et 2.

Démontrer une connaissance du dispositif de l'équitation éthologique de la FFE – Savoirs, BFEE, règlement Equifeel.

- **Préparation** : Etre capable de choisir un objectif de séance en rapport avec un objectif d'apprentissage des Savoirs 1 et 2, tiré au sort, et les situations pédagogiques pour le traiter. Remise au jury, à l'issue du temps de préparation, d'un document produit par le candidat au jury permettant de prendre connaissance de l'objectif de la séance choisi ainsi que des situations pédagogiques prévues par le candidat.
- **Déroulement de la séance** : Etre capable de gérer et d'animer une séance pour un groupe sur le programme des Savoirs 1 et 2. Cette capacité sera appréciée au regard de la cohérence des situations proposées avec l'objectif, la cohérence des consignes et les corrections, la démarche pédagogique adoptée, les éléments permettant aux participants de développer des habiletés ainsi que l'ambiance de la séance.
- **Bilan de fin de séance** : Etre capable d'effectuer un entretien sur l'atteinte ou non des objectifs visés, type oral « d'analyse de la séance », et dans lequel seront abordées les connaissances techniques et les dispositifs fédéraux liés à l'équitation éthologique.

B - Epreuve technique

Objectifs :

Après avoir pris connaissance d'un cheval tiré au sort, mettre en œuvre des compétences techniques permettant de conduire avec lui une séance de travail a pied visant a faciliter ou améliorer la manipulation du cheval et son embarquement.

- Montrer sa capacité à sécuriser l'abord et la manipulation d'un cheval à pied ainsi qu'à embarquer un cheval en sécurité.
- Etre capable d'effectuer un oral, type oral « d'analyse de pratique », au cours du quel le candidat s'exprime sur l'analyse du cheval, les objectifs choisis et les situations mises en œuvre, le comportement du cheval et l'analyse des points forts et des points faibles de cette séance de travail.

C – Epreuve théorique

Objectifs :

A travers la présentation par le candidat d'un exposé portant sur une question tirée au sort dans le programme ci-dessous et préparée, suivi d'un entretien avec le jury, le candidat démontre des connaissances éthologiques et une capacité à mettre en lien ses expériences vécues et ses connaissances théoriques et scientifiques.

Programme :

- le monde sensoriel du cheval,
- la répartition du temps dans le mode de vie du cheval (budget temps),
- les modes de communication du cheval,
- les contraintes de la domestication.

PROGRAMME DES EPREUVES DU BF EE 1

Unité capitalisable A – Epreuves d’animation

Animation d’une séance portant sur un des objectifs des Savoirs 1 et 2. Nombre d’élèves dans la séance : 2 ou 3.

Déroulement de l’épreuve :

Préparation : 20 minutes

Durée de la séance d’animation : 20 minutes

Entretien avec le jury : 10 minutes, immédiatement après. Le candidat analyse sa séance

Evaluation du jury : acquis non acquis

Unité capitalisable B – Epreuve technique

Après prise de contact avec le cheval tiré au sort, mise en œuvre par le candidat d’une séance de travail à pied sur des situations qu’il choisit, correspondant aux objectifs des Savoirs 1 et 2 et/ou de l’embarquement en sécurité d’un cheval dressé.

Déroulement de l’épreuve :

Tirage au sort du cheval.

- Présentation de la séance : 20 minutes.

Le candidat prend contact avec le cheval devant le jury puis conduit une séance de travail à pied sur les objectifs qu’il choisit compris dans les objectifs des savoirs 1 et 2.

- Entretien avec le jury : 10 minutes. Le candidat analyse sa prestation et le comportement du cheval. Dans cet entretien le jury évalue la capacité du candidat à auto évaluer son travail, la perception de son cheval, sa justification des choix concernant le travail effectué ainsi que l’étendue de ses connaissances techniques.

Evaluation du jury : acquis non acquis

Unité capitalisable C – Epreuve théorique

L’UC se compose d’une question tirée au sort et d’un entretien portant sur les connaissances du candidat en éthologie du cheval

Déroulement de l’épreuve :

- Préparation : 15 minutes sur une question tirée au sort dans la liste des questions du programme.

- Durée: 15minutes. Exposé par le candidat puis entretien avec le jury.

Evaluation du jury : acquis non acquis

REGLEMENT GENERAL BF EE 2

A compter du 1^{er} janvier 2009 le BFEE 2 est réservé aux enseignants détenteurs d'un diplôme d'enseignant d'équitation AQA, BEES ou BPJEPS Activités équestres.

Art. 1 – Considérations générales sur le BF EE 2

Ce diplôme s'appelle « Brevet Fédéral d'Equitation Ethologique de niveau 2 ». Il est désigné par le sigle BF EE 2. La validation de ce brevet donne lieu à la délivrance d'un diplôme fédéral et à son inscription sur la licence de pratiquant si les sessions officielles présentent toutes les garanties réglementaires.

Trois secteurs de certification sont identifiés :

- A – l'animation ;
- B – la pratique de l'équitation éthologique ;
- C – la théorie relative à l'éthologie du cheval.

Art. 2 – Les prérogatives attachées au diplôme

Les BF EE reconnaissent aux enseignants diplômés une compétence spécifique dans l'enseignement de l'équitation éthologique.

Les enseignants titulaires d'un BF EE 2 et d'un code examinateur sont habilités à valider les Savoirs 1 à 5.

Art. 3 – Conditions à remplir pour se présenter à l'examen

- Avoir une licence fédérale en cours de validité.
- Être enseignant détenteur d'un BEES ou d'un BPJEPS ou d'une AQA.
- Être en possession du Savoir 5 d'équitation éthologique.
- Être en possession du BF EE 1.

Art. 4 – Examen

Lieu

Dans un centre adhérent à la FFE avec l'accord du CRE et selon un calendrier consultable sur le site de la FFE.

Organisation des sessions d'examen

Les sessions d'examen sont enregistrées sur internet. C'est la DUSE, Déclaration Unique de Session d'Examen. Elle se fait exclusivement sur www.ffe.com en s'identifiant avec son numéro d'adhérent et son code secret.

Dans l'attente de l'ouverture des procédures informatiques la déclaration de session se fait par papier sur le formulaire dédié, téléchargeable sur internet.

Le CRE, puis la DTN valident la demande de session d'examen.

Le nombre minimum de candidats inscrits pour maintenir une session est de 6, exception faite pour la Corse et les départements d'Outre-mer.

Calendrier des opérations

Les DUSE doivent être reçues 3 mois avant la date d'examen pour parution dans la REF.

Composition du jury

- Le Président du jury, choisi sur la liste officielle. Il est responsable de la conformité du déroulement de la session avec le règlement ainsi que de la composition des différents jurys d'évaluation qui ne doivent pas être constitués sans recevoir sa validation. Dans le cas ou la

session d'examen est organisée par un centre de formation, le président du jury ne doit pas être formateur dans cette structure.

- Le Président du Comité Régional d'Équitation ou son représentant.
- Le jury de l'épreuve d'animation doit être composé d'enseignants d'équitation diplômés titulaires d'un BEES 1 ou 2, BPJEPS activités équestres, AQA (toutes disciplines équestres) et détenteurs d'un BF EE 2 minimum.
- Le jury peut s'entourer d'assesseurs qualifiés non enseignants en particulier pour l'épreuve de connaissances éthologiques.
- Un membre de la DTN est membre de droit du jury.

Notation

L'examen est structuré en unités capitalisables dont l'acquisition est validée indépendamment par le jury.

Résultats

A l'issue de la session d'examen, la proclamation des résultats est faite par le Président du jury qui précise les UC obtenues par chaque candidat. L'organisateur délivre une attestation de réussite aux candidats qui ne totalisent pas les trois UC.

L'organisateur envoie à la Fédération, au plus tard 15 jours après la session, les dossiers des candidats inscrits, la composition du jury et les résultats signés par le Président du jury.

Art. 5 – Dossier de candidature

La candidature au BF EE 2 doit être exprimée au moyen du dossier de candidature téléchargeable sur Internet sur le site : www.ffe.com.

Dans l'attente des procédures informatiques, ce dossier est à envoyer au minimum 15 jours avant la date de la session à **l'organisateur de l'examen** accompagné de l'ensemble des pièces demandées. L'organisateur ne doit accepter que les dossiers complets.

Ne seront traités par FFE Formation que les dossiers complets.

Composition du dossier :

- formulaire d'inscription fourni par la FFE,
- photocopie de la carte d'identité en cours de validité,
- photocopie de la licence FFE en cours de validité,
- attestation de réussite au Savoir 5 s'il ne figure pas sur la licence,
- attestation de réussite au BF EE 1 s'il ne figure pas sur la licence,
- photocopie du diplôme d'enseignant AQA BE ou BP si il ne figure pas sur la licence,
- le cas échéant, l'attestation de réussite à une ou deux unités de compétence capitalisables.

Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature sont à envoyer à l'organisateur, au moins quinze jours avant la date de la session d'examen.

Ne seront retenus que les dossiers complets. En cas de candidatures surnuméraires les dossiers complets seront retenus dans l'ordre de leur arrivée. Les candidats seront informés par l'organisateur de l'examen

PROGRAMME ET OBJECTIFS DE L'EXAMEN DU BF EE 2

A – Epreuve d'animation

Objectifs :

Etre capable de gérer les différentes phases d'une séance pour un groupe de cavaliers à pied ou à cheval, en vue de la préparation aux Savoirs 3 à 5.

Démontrer une connaissance approfondie du dispositif de l'équitation éthologique de la FFE – Savoirs, BFEE, règlement Equifeel.

- **Préparation :** Etre capable de choisir un objectif de séance en rapport avec un objectif d'apprentissage des Savoirs 1 à 5 tiré au sort, et les situations pédagogiques pour le traiter. Remise au jury, à l'issue du temps de préparation, d'un document produit par le candidat permettant de prendre connaissance de l'objectif de la séance choisi, des objectifs intermédiaires ainsi que des situations pédagogiques prévues par le candidat.
- **Déroulement de la séance :** Etre capable de gérer et d'animer une séance pour un groupe sur le programme des Savoirs 3 à 5 . Cette capacité sera appréciée au regard de la cohérence des situations proposées avec l'objectif, la cohérence des consignes et les corrections, la démarche pédagogique adoptée, les éléments permettant aux participants de développer des habiletés ainsi que l'ambiance de la séance.
- **Bilan de fin de séance :** Etre capable d'effectuer un entretien sur l'atteinte ou non des objectifs visés, type oral « d'analyse de la séance », et dans lequel seront abordées les connaissances techniques et les dispositifs fédéraux liés à l'équitation éthologique.

B - Epreuve technique

Objectifs

Après avoir pris connaissance d'un cheval tiré au sort, mettre en œuvre des compétences techniques permettant de conduire avec lui une séance de travail visant à faciliter ou améliorer son usage, son dressage, son fonctionnement et son comportement.

- Prendre contact avec un cheval et avoir un niveau d'analyse supérieur de son comportement, de son niveau de Dressage, de ses acquis et de son fonctionnement. Déterminer des objectifs de travail réalistes ; les présenter au jury.
- Etre capable de conduire une séance de travail à partir des objectifs visés, s'adapter en cours de séance aux évolutions
- Etre capable d'effectuer un oral, type oral, type oral « d'analyse de pratique », au cours duquel le candidat s'exprime sur l'analyse du cheval, les objectifs choisis et les situations conduites, le comportement du cheval et l'analyse des points forts et des points faibles de cette séance. Il interroge sa démarche et les résultats obtenus, il s'évalue et propose des objectifs et des moyens adaptés au travail à moyen et à long terme.

C – Epreuve théorique

Objectifs :

A travers la présentation par le candidat d'un exposé portant sur une question tirée au sort dans le programme ci-dessous et préparée, suivi d'un entretien avec le jury, le candidat démontre des connaissances éthologiques approfondies et une capacité à mettre en lien ses expériences vécues et ses connaissances théoriques et scientifiques.

Programme : au programme du BF EE 1 s'ajoute

- l'organisation sociale chez le cheval,
- l'apprentissage,
- le tempérament,
- connaître la littérature de référence en vulgarisation éthologique du cheval.

PROGRAMME DES EPREUVES BF EE 2

Unité capitalisable A – Epreuves d'animation

Animation d'une séance ayant pour objectif un des objectifs des Savoirs 3 à 5, le nombre d'élèves dans la séance est de : minimum 3 et maximum 6.

Déroulement de l'épreuve :

Tirage au sort : Savoir 3 à Savoir 5.

Préparation : 20 minutes.

Durée de la séance d'animation : 20 minutes.

Entretien avec le jury : 10 minutes directement après la séance.

Evaluation du jury : acquis non acquis

Unité capitalisable B – Epreuves techniques

Présentation d'une séance de travail, avec un cheval tiré au sort, sur les objectifs des Savoirs 1 à 5.

Déroulement de l'épreuve :

- Tirage au sort d'un cheval.

- Présentation de la séance : 30 minutes. Le candidat conduit une séance de travail de 20 minutes sur un objectif qu'il définit après 10 minutes de prise de contact avec le cheval devant le jury.

- Entretien avec le jury : 10 minutes. Le candidat analyse sa prestation et le comportement du cheval. Dans cet entretien le jury évalue la capacité du candidat à auto évaluer son travail, la perception de son cheval, sa justification des choix concernant le travail effectué ainsi que l'étendue de ses connaissances techniques.

Evaluation du jury : acquis non acquis

Unité capitalisable C – Epreuves théoriques

Le candidat répondra à une question, tirée au sort sur l'éthologie. Il traitera cette question précise puis l'entretien portera sur l'expérience du candidat et la mise en relation qu'il opère entre ses connaissances et son vécu.

Déroulement de l'épreuve :

- Préparation : 20 minutes sur une question tirée au sort.

- Durée : 20 minutes.

Evaluation du jury : acquis non acquis

Conditions à remplir pour obtenir un code examinateur afin de valider les Savoirs d'équitation éthologique

Les enseignants détenteurs d'un Brevet Fédéral d'Equitation Ethologique peuvent demander un code examinateur à la FFE, ou l'extension de leur code, pour la validation des savoirs d'équitation éthologique, celui-ci sera délivré dans les conditions ci-après :

- avoir une licence en cours de validité à la FFE,
- être dans un centre affilié à la FFE,
- être détenteur d'un diplôme BEES ou BPJEPS ou AQA.

Tableau des attributions de code examinateur :

	BEES 1, BEES 2, BPJEPS activités équestres, AQA (toutes disciplines équestres)
BF EE 1	Savoir 1 à 2 : code examinateur simple
BF EE 2	Savoir 1 à 5 : code examinateur supérieur

La rédaction des règlements est liée à un temps et un contexte donnés. Pour rester pertinents et adaptés aux exigences du terrain il est nécessaire de les faire évoluer.

Seules les propositions adressées par écrit à la FFE, avant le mois de septembre de chaque année, pourront être prises en compte dans le cadre de cette amélioration réglementaire :

FFE Formation
Modifications réglementaires équitation éthologique
Parc équestre
41 600 Lamotte-Beuvron